

**Commission
Administrative
Paritaire
Catégorie A**

**CARRIERE – STATUT - EVALUATION – AVANCEMENT –
GRADE – ECHELON – FORMATION - SERVICE PUBLIC**
LE VOTE CGT POUR VOUS PROTEGER ET POUR VOUS DEFENDRE
LES AGENTS NE SERONT PAS LA VARIABLE D'AJUSTEMENT DE LEUR FUSION

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ne forment plus qu'une seule Région. **La CGT a combattu en son temps cette fusion technocratique et antidémocratique.** La création de cette nouvelle Région et le nouveau contexte législatif (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et l'accord Parcours

Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR) - que la CGT n'a pas signé - obligent la mise à plat de l'ensemble des dispositifs concernant les agents d'ici 2023.

Aux élections professionnelles du 18 octobre 2016, **vous aurez le pouvoir, en votant pour la CGT**, de vous protéger et de défendre vos droits et vos conditions de travail dans la mise en œuvre de la région fusionnée.

LA CGT AUX COTES DES AGENTS

Tout au long de leurs mandats, les élu-e-s de la CGT ont été à la fois force de propositions dans l'intérêt des agents mais intransigeants :

- sur la défense des statuts de la fonction publique et
- sur la promotion d'une fonction publique de carrière, une fonction publique de mission au service de l'intérêt général.

Les élu-e-s CGT en Commission Administrative Paritaire ont défendu :

- 1) **la séparation du grade et de l'emploi**, y compris en situation de blocage, devant le Tribunal Administratif compétent
- 2) **le respect objectif des critères** pour les agents à promouvoir
- 3) **la juste évaluation de la valeur et l'expérience professionnelle** des agents et faciliter l'accès au cadre d'emploi à la catégorie B pour les encadrants
- 4) **le dégel du point d'indice** et la défense du pouvoir d'achat des agents
- 5) la mise en place d'un **plan d'accompagnement individuel et collectif** et d'un plan de formation dans le contexte de la réorganisation des services et des directions
- 6) la garantie de **l'absence de mobilité géographique forcée**

UNE CAP AVEC MOINS DE REPRESENTANTS POUR PLUS D'AGENTS :

Les instances représentatives du personnel fusionnées compteront moins d'élus pour le double d'agents... C'est un affaiblissement pour la représentation des personnels et il n'y a qu'un tour. **Donnez du poids**

à votre voix : VOTEZ CGT

A la Commission Administrative Paritaire vous élirez vos représentant-e-s pour défendre nos droits individuels et collectifs : déroulement de carrière, évaluation, avancement de grade et d'échelon, respecte des garanties statutaires, la défense des droits et des libertés des agents (égalité femme-homme, discriminations, contestations des évaluations annuelles)

Retrouvez toutes nos propositions et nos comptes rendus sur notre site :

www.cgt-region-mip.com

*Face aux attaques contre les fonctionnaires, il est urgent de revendiquer la permanence et le développement du **Statut de la Fonction Publique** garant d'une **administration, neutre, impartiale, égalitaire, préservée de toutes les pressions politiques et partisans.***

Le Statut des fonctionnaires : une garantie d'abord pour les citoyens !

Tous les projets qui visent à remettre en cause le statut dans son esprit et dans la lettre seront combattus par la CGT. La CGT défend les collectifs de travail, la meilleure des conditions pour un service public de qualité, collectifs de travail menacés par le « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) » et par l'accord « Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations » (PPCR).

La CGT combattra la prime au mérite, le conditionnement de l'avancement et des promotions au rendement de l'agent, la fin de la durée minimale pour le passage d'échelon, la fin de la séparation du grade et de l'emploi

POUR GARANTIR ET AMELIORER LE STATUT

La CGT défend le statut de la Fonction Publique parce qu'il répond aux exigences et principes républicains : liberté égalité, fraternité, démocratie, justice, tolérance, laïcité, cohésion sociale, solidarité. Le statut est indispensable au respect des droits fondamentaux du citoyen : égal accès des citoyens au service public, sans discrimination, égalité des citoyens devant les charges publiques.

POUR MAINTENIR LA SEPARATION DU GRADE ET DE L'EMPLOI

La CGT défend la séparation du grade et de l'emploi car elle est la condition pour une fonction publique de carrière. Il n'est pas acceptable que des agents aient leur carrière bloquée.

CONTRE LA PRIME AU MERITE

Dans le cadre du RIFSEEP, la CGT est CONTRE une part variable dans régime indemnitaire : pour la CGT, même imparfait, un régime indemnitaire à part fixe présente plus de transparence et moins de dérives qu'un régime comportant une part variable.

POUR LA DUREE MINIMALE D'AVANCEMENT D'ECHELON

Prévu par l'accord PPCR, la fin de la règle d'avancement à la durée minimale est une rupture d'égalité entre les agents. La CGT refuse que les agents soient mis en concurrence pour de sombres motifs de restriction budgétaire. La CGT demande la généralisation des ratios à 100% et que les promotions soient effective au 1^{er} janvier.

POUR LA CONCERTATION DES AGENTS DANS LA REORGANISATION

La CGT demande à ce que chaque agent, quel que soit son grade, sa fonction, ses missions soit concerté avant la production des futurs organigrammes, avant la répartition des compétences, avant la redéfinition des missions. La concertation ne se résume pas à une information !

POUR UN PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Aucun agent ne doit être victime de la fusion. La Collectivité doit mettre en place un plan d'accompagnement individuel et collectif sous le contrôle du CHSCT.

Les Candidat-e-s de la liste CGT